



## Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 15 mai 2025 à 20h

### 1. Appel

Présidence : Mme Ariane Gétaz

Présents : 35 membres sur 45.

Excusé/es : Mmes et MM S. Bürer, L. Christinet, K.ENZLER, E. Félix, B. Fevry, D. La Gioia, A. Margonis, G.-A. Suter et A.L. Vouros.

Absents : M Ch. Sudan.

### 2. Communications de la Présidente.

A. Gétaz, Présidente, fait voter l'ajout d'un point pour le dépôt de la motion P.-A. Rotzetta qui sera traitée lors de la prochaine séance. L'ajout est accepté à l'unanimité.

### 3. Communications de la Municipalité.

- Un employé administratif sera engagé au 1<sup>er</sup> juillet pour traiter la police de construction et le contrôle des habitants.
- L'inauguration de l'épicerie est prévue le 24 mai et l'ouverture le 26 mai.
- La 3<sup>e</sup> étape « St-Cergue » du Tour du pays de Vaud passera par notre village le samedi 24 mai entre 15h45 et 16h00.
- Les Rencontres créatives pour les aînés reviennent. Elles ont lieu les jeudis après-midi au bâtiment Christinet et sont offertes par les communes de Bassins, Burtigny, Le Vaud et St-George
- Le nouvel apprenti de la voirie commence son apprentissage en août.
- Les personnes malades ou blessées sans proche-aidant peuvent faire la demande du transport de leurs déchets ou de déneigement à la Municipalité. Les demandes seront traitées au cas par cas.
- Les chemins du Stand et Magnin ont été refaits avec du tout-venant.
- La place de la Vy Noire, qui se situe en zone de protection des eaux, a été nettoyée et protégée. Le stationnement n'y est plus autorisé.
- Le rapport de gestion 2024 de l'AGFORS est sur le site web de la commune

### 4. PV de la séance du 27 février 2025.

Le PV tel que modifié est accepté par 31 oui et 3 abstentions.

### 5. Préavis municipal N° 24/2025 : Modification du nombre de conseillers communaux. Rapport de la Commission ad hoc et vote.

L'amendement 1 : « Conseillers : Maintien du nombre de conseillers communaux à 45 pour la législature 2026-2031. Suppléants : Augmentation du nombre de suppléants de 12 à 15 pour la législature 2026-2031 », est accepté par 25 oui, 6 non et 3 abstentions.

Le Préavis municipal N° 24/2025 : Modification du nombre de conseillers communaux, tel qu'amendé, est accepté par 27 oui, 5 non et 2 abstentions.

**6. Préavis municipal N° 25/2025 : demande de crédit complémentaire au préavis n°7/2012 « Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village. » Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.**

Le préavis municipal N°25/2025 : demande de crédit complémentaire au préavis n°7/2012 « Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village » est accepté par 33 oui et 1 abstention.

**7. Préavis municipal N° 26/2025 : Modification de l'échelle des salaires bruts du règlement du personnel communal. Rapport de la Commission des finances et vote.**

L'amendement 1 : « De modifier les plafonds salariaux bruts à **CHF 140'000,-** annuels pour un taux d'occupation de 100% et à CHF 71.-/heure pour les engagements horaires. » est accepté par 22 oui, 11 non et 1 abstention.

Le préavis municipal N°26/2025 : Modification de l'échelle des salaires bruts du règlement du personnel communal tel qu'amendé est accepté par 23 oui, 9 non et 2 abstentions.

**8. Réponse de la Municipalité aux différentes initiatives pendantes.**

Réponse est donnée au postulat de M Charly Clerc. Un préavis sera soumis au Conseil.

**9. Dépôt d'une motion par P.-A. Rotzetta.**

Cette motion sera traitée lors de la prochaine séance.

**10. Rapport annuel de la Commission de recours et des délégués aux associations.**

Les délégués ont communiqué les points essentiels liés à notre commune.

**11. Divers et propositions individuelles.**

Le lieu de rencontre d'urgence est situé au bâtiment Christinet, il y aura des signalétiques.

Le Lien organise les fêtes de promotions le 27 juin et remercie la direction de l'AISE et la COMMUNE pour la subvention accordée.

Le Rallye Cycliste aura lieu le 17 août avec un parcours légèrement modifié.

Le Vaud, le 15 mai 2025

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz  
Présidente



Lin Schelling  
Secrétaire

*Sont soumises au référendum les décisions adoptées par le Conseil communal (art. 160 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 160 al. 2 LEDP. Voir articles 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169 et 170 LEDP.*